

Metz, le 05 janvier 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire
de la commune de Romelfing
2, rue du Tilleul
57930 ROMELFING

OBJET : Dossier de déclaration concernant la mise en conformité
du système d'assainissement collectif de Berthelming-Romelfing

Courrier de notification pour affichage

RÉF. : PR/

P.J. : - Courrier d'acceptation à la CCSMS
- Fiche récapitulative et descriptive du IOTA

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

• **Mise en conformité du système d'assainissement collectif de Berthelming-Romelfing**

Ce dossier a été déposé en version dématérialisée sur Service-Public.fr le 11 août 2022 par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS), puis a été complété le 03 janvier 2023 sous le n° DIOTA-220811-133628-633-023.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du récépissé de déclaration délivré suite au dépôt du complément de dossier du 03/01/2023 ;
- le courrier de non opposition à la CCSMS, accompagné de la fiche descriptive du IOTA.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.i. L'adjointe à la responsable d'unité police de l'eau



Astride ERMAN